

Direction de la prévention et de l'action sociale

Service de la prévention et des actions sanitaires

10-03

RAPPORT À LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 14 septembre 2023

OBJET : SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS AGISSANT EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS DE SANTÉ, DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ AUPRÈS DES PUBLICS LES PLUS VULNÉRABLES.

L'épidémie de COVID-19 a mis en lumière les conséquences dramatiques que peuvent générer les inégalités sociales et territoriales de santé en Seine-Saint-Denis et a souligné l'importance d'innover pour renforcer l'accès aux droits et aux soins des personnes les plus éloignées de la santé.

Le Département de la Seine-Saint-Denis est effectivement particulièrement touché par les inégalités territoriales et sociales de santé :

- Deuxième territoire métropolitain le plus touché avec 300 découvertes VIH par an ;
- Le taux d'incidence tuberculose le plus élevé de France métropolitaine avec près de 400 cas par an ;
- Une prévalence plus élevée des cancers :
- Une démographie médicale largement inférieure aux moyennes régionales et deux fois inférieur à celle de Paris pour les omnipraticiens
- Une difficulté d'accès aux soins : 97 % du territoire est identifié comme zone d'intervention prioritaire et 50 % des habitants connaissent des difficultés pour rencontrer un médecin généraliste.

Afin de lutter contre les exclusions et tenter de favoriser l'égalité dans l'accès à la prévention et aux soins, la médiation en santé, interface de proximité entre les publics vulnérables et les acteurs du système de santé, apparaît comme un outil essentiel.

Le Département est engagé de longue date dans cet objectif de réduction des inégalités de santé. De manière volontariste, il a décidé de conserver les actions de santé recentralisées en continuant de porter la lutte anti-tuberculeuse, la lutte contre les IST et la promotion de



la vaccination, Il porte également un programme départemental de prévention bucco-dentaire et agit plus globalement en lien avec les acteurs du territoire en faveur de parcours de soins coordonnés et d'actions « d'aller vers » visant à toucher les personnes les plus éloignées du soin.

Cette action prend également forme par le soutien des acteurs associatifs du territoire, nombreux à travailler sur le terrain, au plus près des populations dans une démarche de prévention et d'éducation à la santé.

Dans ce cadre, le Département souhaite soutenir l'action des partenaires associatifs suivants dont l'action est à la fois pertinente et indispensable pour répondre aux enjeux de la Seine-Saint-Denis :

- **l'association BOOP Project** : l'association produit et diffuse des contenus permettant de communiquer de façon positive sur le cancer en direction des femmes et de leur entourage. L'association propose ainsi une série d'interviews sous un format court et diffusables sur les réseaux sociaux afin d'informer sur le cancer du sein ;
- **Le centre médico-social associatif Marcel HANRA de Villemomble** : le CMS de Villemomble réunit des professionnels de santé (médecin généraliste, sage-femme, psychologue, infirmière, dentiste) et propose une offre de proximité à destination des habitants de la commune. En effet, en plus des consultations médicales, le centre développe des actions et partenariats :
 - Autour de la santé mentale en lien avec le dispositif « Mon Parcours Psy » : des jeunes scolarisés sur le lycée de la ville en souffrance psychique peuvent être orientés vers le CMS pour une consultation ;
 - Autour de la santé sexuelle : le CMS travaille déjà en partenariat avec la PMI pour une offre de soins en gynécologie complémentaire (prévention, suivi de grossesse et contraception) et souhaite développer des actions de prévention et de dépistage ;
 - Autour de la prévention en santé : le CMS se mobilise sur des journées clés (octobre rose contre le cancer du sein, mars bleu contre le cancer colorectal) et des actions autour de la nutrition et du sport-santé.

Le soutien du département permettra de développer les actions de prévention du CMS dans un territoire déficitaire en offre de soins et de renforcer le partenariat avec les structures départementales ;

- **l'association DEME** : face aux constats de grande vulnérabilité sur le plan sanitaire des résidents de foyers de travailleurs migrants (FTM), l'association a conçu un programme de prévention de réduction des inégalités en santé, en faveur de ces populations en grande vulnérabilité. Les actions menées dans les FTM des communes de Bobigny et Pantin permettront d'accompagner les résidents pour les rapprocher des dispositifs de santé publique. A titre d'exemple, les actions se matérialiseront par des campagnes d'information auprès des résidents, des accompagnements et suivis individualisés, organisation de sessions de dépistage VIH-Hépatites-IST.
- **Ikambere la Maison accueillante** : l'association est un partenaire de longue date, mobilisée sur l'accompagnement des femmes migrantes et séropositives en situation de précarité. En 2021, face au constat d'une prévalence accrue au sein

des femmes migrantes, des pathologies chroniques, l'association a décidé d'élargir son accompagnement en prenant en compte d'autres pathologies chroniques (diabète, obésité, hypertension artérielle...). Ce nouveau lieu ouvert dans le Val-de-Marne complète l'accompagnement proposé par l'association auprès des femmes séropositives avec des orientations réalisées et un accompagnement pour les femmes résidant en Seine-Saint-Denis ;

- **le Kiosque infos sida** : le Checkpoint, basé à Paris, s'est investi en Seine-Saint-Denis depuis 2022 pour encourager l'offre de PrEP en médecine de ville. Pour ce faire, l'association a développé un accompagnement avec le CMS d'Aubervilliers afin de créer une consultation PrEP au sein de la structure, en accompagnant les professionnels pendant plusieurs mois jusqu'à ce qu'ils soient autonomes et puissent pérenniser cette offre au sein du centre. Le succès de cette action a permis de développer deux nouvelles consultations à Saint-Denis et à Montreuil sur le même format. Cette offre complète l'action du Département, avec le CeGIDD et les Centres de Planification Familiale, nouvellement CPEF et de promotion de la santé sexuelle, pour développer l'offre de PrEP sur le territoire et l'accès à tous les publics concernés.

En conséquence je vous propose :

- D'ATTRIBUER une subvention de 7 000 euros à l'association BOOP PROJECT, au titre de l'année 2023 ;

- D'ATTRIBUER une subvention de 5 000 euros au Centre Médico-Social associatif Marcel Hanra, au titre de l'année 2023 ;

- D'ATTRIBUER une subvention de 4 000 euros à l'association DEME, au titre de l'année 2023 ;

- D'ATTRIBUER une subvention de 8 000 euros à l'association Ikambere, au titre de l'année 2023 ;

- D'ATTRIBUER une subvention de 5 000 euros à l'association Checkpoint Paris, au titre de l'année 2023 ;

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,
la vice-présidente,

Magalie Thibault

Délibération n° 10-03 du 14 septembre 2023

SOUTIEN AUX ASSOCIATIONS AGISSANT EN FAVEUR DE LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS DE SANTÉ, DE LA PRÉVENTION ET DE LA PROMOTION DE LA SANTÉ AUPRÈS DES PUBLICS LES PLUS VULNÉRABLES

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la santé publique,

Vu la délibération du conseil départemental n° 2021-VII-24 du 1^{er} juillet 2021 lui donnant délégation,

Vu les demandes de subvention des organismes concernés,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ATTRIBUE aux associations agissant en faveur de la réduction des inégalités de santé, de la prévention et de la promotion de la santé auprès des publics les plus vulnérables, les subventions pour un montant total de 29 000 euros au titre de l'année 2023 selon la répartition suivante :



- 7 000 euros à l'association BOOP PROJECT ;
- 5 000 euros au Centre Médico-Social associatif Marcel Hanra ;
- 4 000 euros à l'association DEME
- 8 000 euros à l'association Ikambere ;
- 5 000 euros à l'association Checkpoint.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.